

171811 - Un mort qui laisse une épouse, des père et mère, un fils et une fille

La question

Le défunt laisse une épouse, un fils , une fille , un père et une mère. Comment répartir la maison et la voiture héritées entre les héritiers?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Quand un homme meurt et laisse une épouse, un fils , une fille , un père et une mère, on divise sa succession comme suit:

- L'épouse prend l'huitième en vertu de la parole du Très haut: «**Mais si vous avez un enfant, à elles alors le huitième de ce que vous laissez**» (Coran,4: 12);
- Le père prend un sixième et la mère aussi prend un sixième en vertu de la parole du Très haut : «**Quant aux père et mère du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant.**» (Coran,4:11).
- Le reliquat revient au fils et à la fille, le mâle prenant le double de la part d'une femelle en vertu de la parole du Très haut: «**Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles.**» (Coran, 4: 11).

Pour répartir l'héritage, on le divise en 24 parts égales: la mère en reçoit 4, le père 4, l'épouse 3 et le reste 13 revient au fils et à la fille, le premier prenant le double de la part de la dernière.

Les héritiers peuvent se mettre d'accord pour vendre la maison et la voiture et se partager leurs prix ou alors les garder pour les mettre en location et se partager le loyer.

Allah le sait mieux.